



Commune de Vaulruz

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 avril 2017

Présidence : M. Patrice Jordan, syndic
Citoyennes et citoyens présents : 43

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 13 avril 2017 no 15, affichage au pilier public, et convocation dans Vaulruz.ch d'avril, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2016.

2. Comptes communaux 2016

2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
- comptes de fonctionnement ;
- comptes d'investissement ;

2.b) Rapport de l'Organe de révision ;

2.c) Approbation des comptes ;

3. Investissement 2017

Etude de la revitalisation du ruisseau Sionge, secteur Pra Bocca/ Gissetaz – hameau de La Sionge, et financement ; rapport de la Commission financière.

4. Divers.

Il est 20.00 heures lorsque M. le Président déclare ouverte cette assemblée, il salue les personnes présentes.

Mesdames Marie-José Jordan et Mélanie Rouiller sont nommées scrutatrices.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2016

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité.

2. Comptes communaux 2016

M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, commente les comptes d'exploitation 2016 par rapport au budget, ces comptes 2016 bouclent ainsi :

Comptes de fonctionnement	Dépenses	Fr.	4'898'025.49
	Recettes	Fr.	4'985'658.44
	Bénéfice	Fr.	87'632,95

M. Bovigny confirme qu'une bonne maîtrise des charges ainsi que des recettes plus importantes que prévues au budget permettent à notre Commune d'obtenir un résultat d'exploitation bénéficiaire de Fr. 87'632,95, et ce après Fr. 97'500,-- d'amortissements supplémentaires. Le budget prévoyait un déficit de Fr. 122'400,--.

Toutefois, des travaux plus importants que budgétisés dans le domaine de l'évacuation des eaux ont contraint le Conseil communal, pour répondre aux exigences légales, à utiliser des réserves de ce chapitre afin d'en couvrir les charges.

Des provisions pour pertes sur débiteurs ont aussi été constituées, ainsi, si les créances au niveau des recettes fiscales d'une entreprise ne sont pas récupérées, la charge en sera supportée par l'exercice 2016.

Les différents postes sont commentés :

Administration

Charges de Fr. 553'000,--, avec corrections de cotisations aux caisses de prévoyance et assurances sociales.

Protection juridique : le Service des curatelles Sionge et Rive Gauche est géré par la Commune de Vaulruz, soit une charge supplémentaire de Fr. 32'405,-- sur un total de Fr. 550'000,--. Chiffres conformes au budget.

Police du feu : un peu plus de charges que prévu avec la fusion du CS Vuadens au sein du CSPI La Sionge, les travaux inhérents à cette fusion ont été sous-estimés, il a fallu plus d'heures pour le rapatriement du matériel et son tri. Des frais d'entretien de véhicules supplémentaires au devis ont été aussi enregistrés. Ces comptes sont bons, la taxe d'exemption est conforme à ce qui était prévu de Fr. 28'428,-- pour Vaulruz et Fr. 101'000,-- pour Sâles et Vuadens. Fr. 3'864,90 ont été prélevés sur les réserves pour équilibrer ce poste.

Enseignement et formation : ce poste représente le 22 % des charges totales des comptes communaux. A relever que 2016 est le dernier exercice qui assume les charges du bâtiment scolaire provisoire à savoir Fr. 43'000,--. Dès 2017 ce compte supportera les intérêts et amortissement du prêt souscrit pour la nouvelle école de Fr. 4'500'000,--, à savoir Fr. 16'000,--/an (taux de 0,35 % bloqué pendant 8 ans).

Culte, culture et loisirs : la participation communale au Conservatoire se chiffre à Fr. 30'000,-.

Santé : les charges liées sont conformes au budget

Affaires sociales : les charges augmentent de manière régulière, elles supportent notamment la participation communale aux crèches et garderies.

Transports et communication : en raison notamment de l'hiver clément les charges sont respectées.

Protection et aménagement de l'environnement : l'approvisionnement en eau potable a généré plus de frais d'entretien et rénovation, l'installation UV a dû être remplacée, de même que l'appareil de relevé des compteurs. Les travaux pour tiers ont également été importants, ces derniers sont refacturés et compensent une partie des dépenses. Fr. 17'425,-- ont été prélevés sur les réserves afin d'équilibrer ce poste.

Au niveau de l'épuration des eaux, les taxes actuelles suffisent à couvrir les charges qui sont représentées par la part communale au fonctionnement de la STEP de Vuipens, et remboursement des investissements.

Déchetterie : les charges sont supérieures au budget. Les taxes couvrent les dépenses à raison de 75 %, alors que la limite légale exige une couverture à 70 %. Le Conseil communal se pose des questions sur l'évacuation de ces déchets, une solution est à trouver entre autre au niveau de la benne des déchets verts et celle des encombrants. Les ristournes sur le papier, verre et ferraille ont diminué de Fr. 18'800,-- à Fr. 12'300,--.

Eau et endiguements : des travaux d'endiguement effectués sur la Sionge, secteur amont, ont occasionné un dépassement du budget compensé par la participation des autres communes concernées.

Economie : dépenses légèrement au-dessus du budget en raison d'un apport de matériaux sur les pistes forestières, un tronçon a été terminé car la Commune bénéficiait de matériaux gratuits à prendre sur place dans des délais définis. Ces dépenses sont compensées par le bénéfice ristourné du Triage forestier de la Sionge, qui a versé à la Commune de Vaulruz Fr. 24'850,-- en 2016.

Finances et impôts : l'impôt sur les personnes physique correspond au budget. Par contre l'impôt sur les prestations en capital, gains immobiliers et les personnes morales a augmenté, il atteint Fr. 220'000,-- alors que Fr. 51'000,-- étaient budgétisés. Une réserve a été constituée de Fr. 140'000,-- car une entreprise a été taxée sur un bénéfice réalisé en 2014, alors que sa situation a changé. La correction sera ainsi supportée par cette réserve.

La Commune perçoit Fr. 250'000,-- de la péréquation financière cantonale.

Au niveau de la gérance de fortune, une provision pour perte sur débiteurs a été constituée de Fr. 165'000,--. L'amortissement obligatoire se chiffre à Fr. 118'626,--. Au vu des bons comptes 2016, des amortissements supplémentaires de Fr. 97'465,-- ont été réalisés.

Au terme de ces explications parole est donnée aux citoyens, aucune question n'est posée.

M. Bovigny commente les comptes d'investissement 2016 :

Les principales dépenses d'investissement concernent la construction de l'école ainsi que les travaux de réfection de routes, associés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation d'eau dans les secteurs des Molettes et du Champ-du-Pâquier/La Chapelle. Ces travaux se termineront en 2017.

Le résultat des comptes d'investissement se solde par un excédent de charges de Fr. 3'624'276,02 :

Comptes d'investissement	Dépenses	Fr.	3'835'954,01
	Recettes	Fr.	211'677,99
	Déficit	Fr.	3'624'276,02

2.b) Rapport de l'Organe de révision ;

Aucune question n'est posée, parole est donnée à M. Pierre Gremaud, président de la Commission financière, qui donne lecture du rapport de la Fiduciaire Ruffieux à Bulle, qui recommande aux citoyens d'approuver ces comptes tels qu'ils ont été présentés.

2.c) Approbation des comptes ;

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité ces comptes de fonctionnement et d'investissement 2016.

3. Investissement 2017

Etude de la revitalisation du ruisseau Sionge, secteur Pra Bocca/ Gissettaz – hameau de La Sionge

Parole est donnée à M. Michel Geinoz, conseiller communal responsable, qui précise que depuis plus de deux ans, les Communes de Sâles, Vulruz et La Verrerie planchent sur un projet de revitalisation du ruisseau de La Sionge, secteur « Pra-Bocca », qui s'étend de l'autoroute (vers la Gissettaz) jusqu'à la route cantonale au hameau de La Sionge.

Ce projet a été mis sur pied car les curages traditionnels ne sont plus permis. Or, ce tronçon souffre de problèmes d'écoulement de drains suite à l'ensablement du ruisseau, et il est apparu comme opportun d'intégrer ces mesures d'assainissement à une revitalisation. Un premier concept a été élaboré et validé par les trois Conseils communaux et les services cantonaux en 2016. Ses buts sont d'abord de régler la question des écoulements de drains, mais aussi de satisfaire à divers objectifs environnementaux, ce qui permet de bénéficier d'importantes subventions. Le curage des ruisseaux est dorénavant interdit par la nouvelle Loi sur les eaux, qui a de plus confié ces tâches d'assainissement aux communes.

Afin de poursuivre ce travail et de définir un projet avec des mesures concrètes, en entente avec les propriétaires et exploitants riverains, un bureau d'ingénieur doit être mandaté. Sur la base des recommandations des services cantonaux, des offres ont été demandées pour l'élaboration du projet, l'approfondissement des études ainsi qu'un devis et un concept d'entretien et de suivi. Le montant de l'offre du bureau choisi est de Frs. 100'019.-.

Dès lors, le Conseil communal sollicite un crédit d'investissement de Frs. 110'000.- pour cette étude. Une clé de répartition provisoire définit les participations comme suit : Sâles 56%, Vulruz 34% et La Verrerie 10%. Cette clé a été approuvée par les 3 communes.

Une variante minimale a été retenue sans verser dans l'excès de mesures environnementales pour ce projet. Il s'agit d'abord de faire fonctionner les drainages le long de cette Sionge.

Le Conseil communal précise que les subventions cantonales et fédérales, estimées à 80%, ne seront accordées que lorsque le projet aura été concrétisé (obtention du permis de construire et réalisation). L'Office fédéral des routes OFROU a lui aussi d'ores et déjà confirmé une participation, en raison notamment des écoulements de l'autoroute A12.

En résumé, la demande de crédit s'articule de la manière suivante :

Montant de l'offre :	Frs.	100'019,--
Divers et imprévus :	<u>Frs.</u>	<u>9'981,--</u>
Total	Frs.	110'000,--
Participation Commune de Sâles	Frs.	61'600,--
Participation Commune de Vulruz	Frs.	37'400,--
Participation Commune La Verrerie	Frs.	11'000,--

Le Conseil communal sollicite l'approbation de l'assemblée communale pour le financement de cet investissement de Fr. 37'400,--, prévu par les liquidités courantes.

M. Antoine Dévaud demande des précisions quant aux mesures environnementales ?

M. Geinoz précise que le travail du bureau d'ingénieur sera l'étude concrète de ces mesures, d'entente avec les propriétaires et exploitants. Faire face aussi aux contraintes techniques, le secteur est très plat, alors que le collecteur de la Gouille à Jean termine 80cm au-dessous du lit de la Sionge, une solution devra être trouvée pour que tout fonctionne.

Il n'y a pas d'autre question, parole est donnée à M. Pierre Gremaud, président de la Commission financière, qui préavise favorablement cet investissement.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement de Fr. 37'400,-- financé par les liquidités courantes.

4. Divers

M. Jordan syndic rappelle que le compte rendu des différents chantiers ouverts dans la Commune a été donné dans le dernier journal communal.

Il apporte aussi une précision à la rumeur qui circule depuis quelques temps et qui annonce le départ des tenanciers de l'Hôtel de Ville. Après en avoir parlé avec les intéressés, M. et Mme Freudiger ont autorisé M. Jordan à préciser que ces bruits étaient infondés et qu'ils n'ont pas du tout l'intention de quitter l'Hôtel de Ville.

Par ailleurs lors de l'assemblée de décembre, des précisions ont été demandées pour la mise en place d'un conseil général. Le Conseil communal s'est penché sur la question, il a relevé les points positifs et négatifs. Un conseil général peut voir le jour dès 600 habitants.

Tous les citoyens peuvent assister à une assemblée communale et voter. Enumérer les points faibles d'une assemblée communale c'est déjà voir les avantages d'un conseil général, constitué de 30 citoyens.

En assemblée communale les interventions peuvent être plus ou moins virulentes selon les sensibilités des objets traités, l'aspect émotionnel est bien là. Par ailleurs le fonctionnement du conseil général a un coût, il s'organise en commissions et ses membres sont rémunérés. Les citoyens auraient alors la possibilité d'actionner un référendum contre une décision prise par le conseil général.

En résumé le Conseil communal peut faire avec les deux solutions, il ne lancera dès lors pas le débat.

La parole est donnée aux citoyens.

M. Antoine Dévaud relève que Vulruz est une des seules communes qui gère la benne des déchets encombrants de façon si généreuse par rapport à l'acceptation de ces déchets. Il estime que des grandes économies pourraient être réalisées à ce niveau-là, en limitant par exemple l'accès à cette benne.

Au niveau des transformations du bâtiment de l'ancienne école, M. Dévaud se demande comment est prévu le financement qui devait être assuré par la vente de la ferme du Champ-du-Pâquier ?

M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, rappelle que ces travaux avaient été présentés avec et sans cette vente. L'option de la vente de la ferme était plus favorable, c'est maintenant une question de temps. Dans le financement, la rentabilité locative des 4 appartements sera également comptée. De toute façon les travaux iront à leur terme, si la Commune ne peut pas vendre rapidement cette ferme, elle empruntera la somme équivalente pour le laps de temps où le produit de la vente ne sera pas encaissé.

Les tractations pour faire déménager le locataire avancent, les discussions se font par avocats interposés, cela allonge considérablement la procédure. Le Conseil communal est déterminé à ce que le déménagement ait lieu et il ira jusqu'au bout de cette procédure.

M. Pierre Pittet, conseiller communal responsable du bâtiment de l'ancienne école, confirme que le désassujettissement de la ferme du Champ-du-Pâquier a été validé par l'Autorité cantonale Foncière

Mme Elisabeth Progin regrette le mauvais état d'entretien du cimetière.

M. Gérald Deschenaux, conseiller communal responsable, est conscient de ce problème, il confirme que des solutions sont recherchées pour venir à bout des mauvaises herbes, mais les produits chimiques désherbants ne sont plus autorisés.

Pour la petite histoire M. Deschenaux confirme que les adolescents qui ont commis des déprédations sur les places communales, durant cet hiver, sont convoqués ce samedi au cimetière pour enlever les mauvaises herbes.

M. Joseph Borcard, en tant que président de Paroisse, a été informé de vols d'arrangements floraux commis au colombarium.

M. Claude Ruedin se réfère au règlement sur les parchets communaux, et demande combien d'hectares sont exploités par des agriculteurs de Sâles alors que ces parchets sont attribués à des paysans de Vaulruz.

M. Michel Geinoz, conseiller communal responsable des parchets, rappelle que le règlement des parchets précise que l'exploitation agricole principale doit être à Vaulruz pour bénéficier de ces terres. Dans le cas présent les contrats en question ont été signés alors que l'agriculteur répondait à la condition précitée. Ensuite une association a été créée avec un agriculteur de Sâles. Les renseignements pris auprès de l'AF confirment qu'il est difficile de dénoncer un contrat qui a été validé, il doit aller jusqu'à son terme.

La situation de ces contrats sera dès lors corrigée à leur prochaine échéance. Le conseil communal ne veut pas entrer dans un conflit juridique coûteux, qui aura très peu de chance de trouver une issue favorable.

M. Claude Ruedin rappelle l'intervention d'un citoyen lors de la dernière assemblée communale, qui s'est plaint des coussins berlinois devant la nouvelle école. Qu'en est-il ?

M. Jordan syndic confirme que ces mesures de ralentissement ont été dûment approuvées dans le cadre du permis de construire la nouvelle école daté du 25 avril 2015.

Il n'y a pas d'autre question, M. Jordan syndic remercie les citoyennes et citoyens de leur présence, et ses collègues du Conseil communal ainsi que le personnel communal pour leur collaboration. La séance est levée à 21h00.

La secrétaire



Le président

